



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DÉCISION DU MAIRE N° 2023/10/179 PRISE EN VERTU DE
LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Service Juridique
JPB/MB**

Objet : Achat d'un véhicule municipal de type RENAULT TWINGO E-Tech Electric Techno R80 auprès de la société RABOT AUTO ST NOM.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu la proposition commerciale établie le 19 octobre 2023 par la société RABOT AUTO ST NOM, relative à l'achat d'un véhicule d'occasion de type RENAULT TWINGO E-Tech Electric Techno R80, afin de renouveler la flotte automobile communale,

Vu le Budget communal,

Considérant la nécessité de renouveler le parc automobile municipal,

Considérant que l'offre formulée par la société RABOT AUTO ST NOM apparaît être économiquement avantageuse et répond au mieux aux besoins de la commune.

D É C I D E :

Article 1: Le véhicule d'occasion de marque RENAULT TWINGO E-Tech Electric Techno R80, immatriculé GN-151-YN, sera acquis auprès de la société RABOT AUTO ST NOM sise Chemin des Longues Raies – 78860 Saint-Nom-la-Bretèche, pour un montant de 24 376,24 € TTC. Tout acte nécessaire en vue de cet achat pourra être conclu avec ladite société.

Article 2: Les crédits afférents à cette acquisition sont inscrits au budget courant.

Article 3: Dès l'achat effectué, le véhicule mentionné à l'article 1 sera inscrit dans l'inventaire communal.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **27 OCT. 2023**

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : **27 OCT. 2023**
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : **27 OCT. 2023**



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Le 27 octobre 2023